



AVIS PUBLIC

MISE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2023-705

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2023 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2023-705 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AUTORISER LE GROUPE D'USAGE PUBLIC II DANS LA ZONE PB-1

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement de zonage n° 480-85* pour permettre les usages du groupe *Public II* dans la zone PB-1.

Ce règlement a été certifié conforme lors de la séance d'agglomération de Québec du 5 avril 2023 et est entré en vigueur le 11 avril 2023, date de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville de Québec.

Ce règlement est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 12 avril 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca